

**CR de la Réunion de la commission Développement Durable
5 juillet 2011 à La Défense**

Participants : Philippe SERGENT responsable de la commission, Marie-Jeanne MENRATH (ASCEE 75 AC), Cédric TAJCHNER (ASCEE 33) , Gisèle RUSSIAS (ASCEE 33), Christophe BEDARD (ASCEE 56)

Excusés :

Ordre du jour prévu

- 1. Point sur le précédent CR**
- 2. Raid cyclo**
- 3. Analyse de l'appel à projets**
- 4. Prise en charge financière pour deux membres de la commission**
- 5. Agenda 21 de la FNASCE**
- 6. Formation DD**

1. Point sur le précédent compte-rendu

Gisèle vérifiera que les fiches retour d'expérience ont bien été mises sur le site.
La formation DD est lancée. Elle aura lieu les 11 et 12 octobre à Bordeaux.

2. Raid cyclo

L'ENTE (Aix et Valenciennes) a participé à l'animation de quatre ateliers sur le DD avec des stagiaires très motivés ; de plus Valenciennes s'est énormément impliquée dans la démarche de prise en compte du DD lors du raid. Cinq personnes ont participé activement (bilan carbone, webTV, ...). Un rapport sur le DD a été produit par les stagiaires présentant en particulier les outils (ADERE, RST 02) et les ressentis avec les pistes d'amélioration. Malgré une implication tardive dans l'organisation n'ayant pas permis de concevoir une manifestation responsable, les actions menées ont été très bien perçues. Ce travail sera mis sur l'espace DD (Gisèle s'en chargera). Cet exemple montre que des liens peuvent être tissés avec l'ENTE et que le partenariat avec la FNASCE peut être poursuivi. La commission DD proposera des sujets pour septembre pour impliquer les stagiaires dans la réflexion et dans le cadre du PFE.

3. Analyse de l'appel à projets

Cette analyse se fait à partir des projets dématérialisés.

Rappel de la règle d'application des aides :

Chaque rubrique (9 au total) est notée sur 5 points (notation comprise entre 0 et 5 points) soit 45 points maximum. Les appels à projets obtenant 30 points auront la totalité de l'aide (500 €). Cette aide sera dégressive en fonction du nombre de points obtenus entre 15 et 30 (200 €). En dessous de 15, l'aide ne pourra être attribuée. 50% de l'aide sera attribuée lors de la validation du projet et 50% lors de la remise du bilan (à diffuser sur le site FNASCE).

Le projet de l'ASCEE 87 concerne l'organisation de l'arbre de Noël.

L'ASCE 55 présente le national de Badminton.

Conseils : utiliser le site FNASCE pour la publicité ; rechercher à dématérialiser les inscriptions ; nécessité de faire des tracts et des affiches ? Les actions proposées semblent très ambitieuses et particulièrement sur les économies d'énergie et les indicateurs liés aux déchets (peu réaliste) ; Le label éco-responsable pourrait être attribué pour cette manifestation si l'ASCE le souhaite.

Le projet de l'ASCEE 90 concerne un séjour enfants de ski.

Conseils : l'accessibilité et l'évaluation sont très peu voire pas traitées. Le thème abordé est très intéressant et innovant.

Le projet des DASCE est transmis par les ASCEE 26 et 07.

Le dossier est incomplet et il a été difficile de juger correctement de la prise en compte du développement durable sur certains volets. Il a été tenu compte de la présentation des DASCE lors du congrès.

L'ASCET 23 présente deux dossiers : le challenge national VTT et la plantation d'arbres fruitiers. L'analyse de ces dossiers ne pourra conduire au maximum qu'à l'attribution de 500€ (aide plafonnée).

Le dossier de l'ASCET 48 concerne le festival national du spectacle.

L'ASCEE 33 propose un dossier pour le congrès d'Arcachon.

L'ASCEE 05 présente un dossier pour le challenge national trail.

L'accessibilité aux PMR n'est pas assurée. Il n'est pas traité l'accessibilité pour les autres handicaps.

Le projet de l'ASCEE 56 porte sur un atelier de cartonnage.

La commission DD demandera l'an prochain à la place du coût global de la manifestation, les dépenses prévisionnelles (ce qui permet de déduire les aides).

Le représentant de la FNASCE lors des challenges sportifs pourra être amené à contrôler que les éléments transmis dans ces dossiers sont bien appliqués lors de l'évènement.

Lors des prochaines commissions, il faudra demander que les dossiers soient formalisés conformément au document envoyé.

Après analyse de la grille de la commission DD, il faudra revoir le système de notation en supprimant certains critères si la commission estime que c'est sans objet.

Certains points devront être détaillés : évaluation, accessibilité et solidarités.

Les résultats de cet appel à projet seront proposés au CDF de septembre pour validation de l'aide financière.

4. Prise en charge financière des membres de la commission

Les membres de la commission regrettent les choix du CDF concernant la prise en charge à hauteur de 80% ou 60%. Ce type de décision ne favorisera pas la participation active à des commissions.

5. Agenda 21

Une nouvelle répartition des productions a été établie :

Cédric : Finalité : production et consommation responsable ; Démarche : amélioration continue

Christophe : Finalité : lutte contre le réchauffement climatique ; Démarche : participation des acteurs

Gisèle : Finalité : épanouissement de tous les êtres ; Démarche : transversalité

Marie-Jeanne : Finalité : cohésion sociale entre les territoires et solidarité entre les générations ; Démarche : évaluation partagée

Philippe : Finalité : biodiversité ; Démarche : organisation du pilotage

La remontée des productions devra se faire pour la dernière semaine de juillet. Philippe synthétisera les productions et les transmettra aux DR et CDF pour discussion lors du prochain CD/DR.

Il a été convenu de travailler sur les trois axes : UA, fonctionnement et manifestations. Cette déclinaison des engagements par thème se fera à partir des finalités et des objectifs généraux qui devront également être validés par le CDF et les DR.

L'objectif est de produire un agenda 21 qui sera mis au vote pour l'AG 2012.

- **Prochaine réunion le 13 octobre 2011 à Bordeaux
(lieu du stage sur l'organisation de manifestation éco-responsable)**